

Commission sur la condition de la femme

Exported from Holy-Writings.com on 2026-06-22 — 1 clipping

Exposé soumis par les organisations suivantes : Association soroptimiste internationale, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Zonta International (organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif catégorie I), Caritas Internationalis (Confédération internationale d'organismes catholiques d'action charitable et sociale), Communauté internationale baha'ie, Association internationale des femmes médecins, Conseil international des femmes juives, Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, Fédération internationale pour l'économie familiale, Fédération internationale des femmes diplômées des universités Fédération mondiale des femmes méthodistes, Pax Romana (Mouvement international des étudiants catholiques, Mouvement international des intellectuels catholiques), Union mondiale des organisations féminines catholiques (organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif, catégorie II).

Le Secrétaire général a reçu l'exposé suivant, qu'il communique conformément aux paragraphes 29 et 30 de la résolution 1296 (XLIV).

Les organisations non gouvernementales (ONG) énumérées ci-dessus, qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, se félicitent de la décision prise par la Commission de la condition de la femme d'accorder la priorité, durant sa trente-deuxième session, à la mise en place et au développement de mécanismes nationaux destinés à suivre l'évolution de la condition de la femme et à l'améliorer.

L'attention est attirée sur le fait que la condition de la femme varie non seulement en raison de facteurs qui tiennent à la géographie et au développement, mais aussi selon la situation où elle se trouve aux différents âges de la vie.

Il faut tenir compte de ce que révèle la démographie, à savoir que les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes et qu'elles constitueront une majorité toujours plus grande de la population âgée dans le monde. Plus l'âge sera grand, plus les femmes seront nombreuses - et ce à une période de leur vie où elles risquent de voir disparaître peu à peu leur capacité à affronter la vie et où s'aggrave la discrimination sociale à leur égard sous ses nombreux aspects.

Depuis quelque temps, les instances internationales accordent aux femmes qui avancent en âge une attention croissante, manifeste dans certains instruments (résolutions 1982/23, 1984/13, 1986/26 du Conseil économique et social, du Plan international d'action sur le vieillissement et de la Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme, en particulier par. 286).

Les ONG énumérées ci-dessus rappellent une fois encore la nécessité de fixer des priorités, comme il avait été préconisé dans l'exposé des ONG à la trente et unième session de la Commission de la condition de la femme (E/CN.6/1986/NGO/8). Ainsi, il faudrait sensibiliser les femmes et les préparer en temps voulu à la vieillesse. Il faudrait notamment prévoir des stratégies de santé préventives et curatives et des stratégies pour leur sécurité économique future, dans lesquelles interviendraient les pouvoirs publics à tous les échelons, la communauté et l'individu.

Il est en outre indispensable de susciter un sentiment favorable aux femmes âgées, de renforcer l'échange de vues entre femmes d'âges différents afin de les encourager à se comprendre et à apprendre les unes des autres, d'encourager la communauté à agir pour les femmes âgées et réciproquement. Cela aboutirait à une meilleure utilisation des compétences et connaissances qu'elles ont acquises, de considérer la transformation rapide des systèmes grâce auxquels les femmes âgées reçoivent appui et marques de solidarité et, enfin, d'envisager dans le domaine des services sociaux d'adopter des mesures de nature à améliorer la situation des personnes âgées sans provoquer pour autant la dégradation des systèmes d'aide qui existent en dehors des institutions.

Tout en se réjouissant des possibilités qu'offre une espérance de vie plus longue, les ONG énumérées ci-dessus appellent la Commission à souligner la nécessité de faire des recherches sur la situation des femmes âgées telle qu'elle se présente et telle qu'on peut la prévoir. Ces études devraient être faites en 1989, au titre du thème "Développement". Elles peuvent être courtes mais devraient permettre que la question des femmes âgées soit examinée de façon satisfaisante en 1991 dans le cadre de la question des "femmes vulnérables, notamment les femmes migrantes". Les ONG mentionnées ci-dessus demandent instamment que des études approfondies soient faites et diffusées pour la session de la Commission de la condition de la femme qui se tiendra en 1991.

— Commission sur la condition de la femme (Free reuse with attribution to BIC and bic.org)